



## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis DEP n° 2018 - 52		
<b>Avis direct</b> (expert délégué) <b>Date : 27/10/2018</b>	<b>Objet :</b> dépose de 15 et 20 nids respectivement d'Hirondelle de fenêtre ( <i>Delichon urbicum</i> ) et Hirondelle rustique ( <i>Hirundo rustica</i> ), nids présents sur les façades du bâtiment du plan incliné d'ARZVILLER (57)	<b>Avis :</b> favorable

### Contexte

La demande déposée par VNF (Voies navigables de France) concerne la dépose de 15 et 20 nids respectivement d'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*) et Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*), nids présents sur les façades du bâtiment du plan incliné d'ARZVILLER (57).

Certaines détériorations des façades du bâtiment du plan incliné menacent à terme la sécurité des agents VNF et du public, aussi la restauration des façades et plus particulièrement les reprises d'étanchéité, sont indispensables. La dépose des nids est nécessaire pour la réalisation des travaux.

La dépose des nids et la réalisation des travaux sont prévues entre décembre 2018 et mars 2019.

En tant que mesure compensatoire, 60 nids artificiels seront mis en place avant fin mars 2019. L'établissement VNF est conseillé par la LPO. Un bilan sera réalisé à l'issue de l'opération et un suivi sera mis en place sur 2 ans.

### Question au CSRPN

Le projet de dépose des nids d'Hirondelles a-t-il un impact sur la population de l'espèce ?

### Supports de réflexion

en date du 23 octobre 2018 :

- Cerfa n° 13 614\*01
- annexe technique et plan d'implantation des nids à déposer

### Analyse du CSRPN

Expert délégué : Bruno FAUVEL

Ce dossier n'apporte pas de remarque particulière et les éléments fournis sont suffisants pour émettre un avis.

### Avis du CSRPN

Vu les engagements du demandeur l'avis du CSRPN est favorable.

Bruno FAUVEL  
Expert-délégué, vice-président de la commission  
dérogation espèces protégées du CSRPN Grand Est